



## APPEL À PROJETS RÉSIDENCES DE CRÉATION ARTISTIQUE ANNÉE 2021

La Cité des Arts de La Réunion lance un appel à projets pour des résidences de création artistique à l'intention des artistes et des équipes artistiques implantés à La Réunion ou développant un projet en lien direct avec La Réunion.

### LA CITÉ DES ARTS : MISSIONS ET ENJEUX

Équipement culturel unique en son genre à La Réunion et dans l'océan Indien, la Cité des Arts est depuis son ouverture en 2016 un lieu d'accueil de projets culturels, une plateforme artistique collaborative, toutes disciplines confondues, avec des infrastructures et une équipe professionnelle d'exploitation qui lui permettent d'accompagner ces projets de leur création jusqu'à leur diffusion publique.

L'accueil d'artistes en résidence est ainsi au cœur du projet global de la Cité des Arts, dont il irrigue toutes les composantes. La programmation, voulue à la fois populaire et exigeante, reflète toutes les formes et tendances artistiques contemporaines, perméable aux vibrations de l'île. Ainsi naissent des formes hybrides, transversales et pluridisciplinaires, proposées sans hiérarchie de genre et basées sur la rencontre humaine. La vitalité créative réunionnaise est proposée à un public large et diversifié, curieux de découvertes lors de moments de partage avec les artistes, d'ateliers, ou de restitutions d'étapes de travail.

L'activité de la Cité des Arts s'articule autour de 4 grandes orientations stratégiques :

#### --> **Pluridisciplinarité artistique**

La Cité des Arts accueille tous les arts, avec des espaces dédiés et équipés en conséquence pour les arts visuels, le spectacle vivant et la musique, dans toutes ses déclinaisons, ainsi que des espaces favorisant l'interdisciplinarité, dans une démarche active de décloisonnement des pratiques.

#### --> **Une « pépinière artistique »**

Incubateur de projets culturels et artistiques, la Cité des Arts permet d'accompagner les porteurs de projets de la filière de la production artistique réunionnaise, avec un engagement de toute l'équipe, en faveur de la création, de la diffusion, de la sensibilisation et de la formation, et avec la volonté de créer des espaces d'échange et de convivialité favorisant la mutualisation des idées et de leurs réalisations.

#### --> **Démocratisation**

La Cité des Arts est un espace de rencontres et de mixité artistique et sociale, véritable lieu de vie accessible au plus grand nombre par sa conception, sa localisation et les actions qui y sont réalisées dans une démarche de développement et de médiation des publics.

#### --> **Rayonnement**

La Cité des Arts porte l'ambition du désenclavement culturel de La Réunion, à travers un pôle culturel d'excellence ayant vocation à rayonner au-delà de Saint-Denis, à structurer une offre culturelle sur le territoire de la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR), à s'inscrire en complémentarité dans le paysage culturel réunionnais et à établir des réseaux de valorisation de la création locale au-delà de La Réunion.

## PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE

L'accompagnement à la création de la Cité des Arts concerne des porteurs de projet réunionnais, quel que soit le champ artistique investi : musique, danse, théâtre, conte, cirque, arts plastiques, audiovisuels, arts visuels... La volonté affirmée est de favoriser la création locale dans toute sa diversité, d'apporter une réelle plus-value à la filière de la production artistique réunionnaise, avec une attention particulière aux artistes émergents.

Qu'ils soient en voie de professionnalisation, professionnels en devenir ou confirmés, les artistes réunionnais peuvent bénéficier de l'accompagnement de la Cité des Arts.

Pour être accueilli et accompagné en création par la Cité des Arts, il est nécessaire d'être porteur d'un projet artistique, avec une perspective de diffusion à court ou moyen terme, incluant la définition et la mise en œuvre conjointe d'un programme d'actions de médiation culturelle en direction de différents publics à l'échelle du territoire de la CINOR (villes de Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne). Les artistes accueillis en résidence doivent en effet tisser des liens avec la population. Des moyens de médiation et de communication sont développés pour valoriser les différentes réalisations et permettre au plus grand nombre de rencontrer les artistes et leurs œuvres. L'inscription de la Cité des Arts sur son territoire est en effet déterminante et il est essentiel que les actions de médiation culturelle y contribuent.

Les artistes installés à La Réunion bénéficient prioritairement de l'accompagnement en création de la Cité des Arts ; les artistes extérieurs à La Réunion peuvent toutefois être accueillis en résidence à la condition d'une collaboration artistique pilotée par un porteur de projet réunionnais ou d'une recherche artistique s'attachant aux spécificités du territoire de La Réunion comme sa géographie ou ses contextes historique et sociologique.

Une convention d'accueil en résidence est établie entre la Cité des Arts et le porteur de projet afin d'acter la durée de la résidence et les modalités de l'accompagnement qui peut prendre des formes diverses, selon la nature et l'état d'avancement du projet, les besoins exprimés et la capacité de la Cité des Arts à y répondre par ses apports en nature et en industrie :

- mise à disposition d'espaces de travail aménagés pour la création artistique (studios de danse, de répétitions, ateliers d'artistes...),
- mise à disposition d'hébergements d'artistes,
- mise à disposition de matériels techniques (scène, son, lumière, vidéo...),
- recommandation à la mise en réseau,
- élaboration d'un plan d'actions de médiation culturelle associé au projet,
- modalités de restitution et/ou de diffusion publique du projet.

**NB : pour tout projet retenu, la Cité des Arts répondra aux besoins exprimés en fonction de ses disponibilités et dans la limite de la capacité des espaces d'accueil et du parc de matériel.**

La Cité des Arts n'apporte pas de soutien en numéraire à la production sous forme de « subvention », de bourse de travail ou de vie. Les apports sont uniquement en nature et en industrie (pouvant inclure la prise en charge directe de certaines prestations nécessaires à la production). Pour les projets nationaux ou internationaux, la Cité des Arts ne prend pas en charge les transports aériens afférents aux déplacements, ni les perdiems pour la durée de la résidence.



## 2 TYPES DE RÉSIDENCE SONT À DISTINGUER :

### --> La résidence de laboratoire

Elle concerne une première phase de création sur la base d'une intention artistique en lien avec un projet de production artistique, sans qu'il y ait une obligation de résultat. Elle offre au porteur de projet artistique un premier espace/temps de recherche et d'expérimentation. Cette résidence ne comprend pas d'apports en industrie.

### --> La résidence de production

Elle a vocation à conforter l'aboutissement d'un projet artistique. Le soutien de la Cité des Arts se traduit par des apports en coproduction en nature et en industrie (pouvant inclure la prise en charge directe de certaines prestations nécessaires à la production), en complément des apports des autres partenaires de la production. Cette résidence se conclut par une rencontre entre le public et l'œuvre (concert, spectacle ou exposition) dans sa forme finale ou intermédiaire. Elle s'inscrit dans une démarche au-delà des murs de la Cité des Arts, les projets artistiques coproduits par la Cité des Arts étant recommandés au réseau des acteurs de la diffusion artistique (salles, festivals...) avec un objectif : que l'œuvre créée à la Cité des Arts puisse être exploitée le mieux possible et rencontrer le plus large public.

## PRÉSENTATION DES ESPACES DE CRÉATION (cf. détail en annexe)

Le pôle de création de la Cité des Arts comprend plusieurs espaces de travail complémentaires et aménagés qui offrent des conditions optimales et adaptées à l'accompagnement et à la réalisation de projets artistiques dans toutes les disciplines.

Un parc de matériel technique (scène, son, lumière, vidéo...) est mutualisé à l'échelle du site.

Cette offre est complétée d'appartements sur site pouvant héberger les collaborateurs du projet les plus éloignés.

## CRITÈRES DE SÉLECTION

Le présent appel à projets s'inscrit dans une procédure librement définie et organisée par la Cité des Arts. La décision finale d'accueil en résidence est prise souverainement par la direction de la Cité des Arts, après étude du projet transmis et avis d'une commission consultative, et au regard des critères suivants.

*Pour tout type de résidence :*

- Capacité juridique à porter le projet (association, statut d'auteur...)
- Identification et parcours de l'artiste ou de l'équipe artistique (confirmée ou pressentie)
- Clarté du projet artistique et de son phasage (intention de création originale, projection dans le temps...)
- Ancrage territorial du projet (relations envisagées avec le territoire et ses populations, dimension participative...)
- Faisabilité (notamment technique et financière) au regard des besoins exprimés

*Pour les résidences de production :*

- Viabilité économique du projet
- Garanties en termes de structuration administrative et financière
- Autres partenaires de la production (confirmés ou pressentis)
- Perspectives de diffusion du projet
- Licence d'entrepreneur de spectacles de 2ème catégorie (acquise ou en cours), si le projet relève du champ du spectacle vivant ou de la musique



## MODALITÉS DE CANDIDATURE

Il convient de renseigner le formulaire ci-joint et de le retourner par voie électronique avec l'ensemble des pièces demandées, **au plus tard le 30 août 2020** à : [residence@citedesarts.re](mailto:residence@citedesarts.re)

**Il est possible de joindre tous documents ou liens utiles (dossiers, visuels, vidéos, site web...) à l'appui de la candidature.**

- pour les projets relevant (entièrement ou principalement) du champ de la musique : Anthony Virassamy, chargé de production musique : [anthony.virassamy@citedesarts.re](mailto:anthony.virassamy@citedesarts.re)
- pour les projets relevant (entièrement ou principalement) du champ du spectacle vivant : Marie Bellon, chargée de production spectacle vivant : [marie.bellon@citedesarts.re](mailto:marie.bellon@citedesarts.re)
- pour les projets relevant (entièrement ou principalement) du champ des arts plastiques et visuels : Nathalie Gonthier, chargée de production arts visuels : [nathalie.gonthier@citedesarts.re](mailto:nathalie.gonthier@citedesarts.re)
- et systématiquement en copie à : Virginie Michel, directrice de production : [virginie.michel@citedesarts.re](mailto:virginie.michel@citedesarts.re)

NB :

Tout dossier de candidature devra être transmis par voie numérique exclusivement (par email ou sur support type clé usb), sous forme de fichier PDF compressé dont le poids total n'excédera pas 10 Mo. Il conviendra d'indiquer dans l'objet/sujet du mail : « candidature résidence 2021 »

## CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

**Publication de l'appel à projets : 15 juillet 2020**

**Date limite de réception des candidatures : 30 août 2020**

**Instruction des dossiers : du 31 août au 30 septembre 2020**

**Notification des décisions : à partir du 1er octobre 2020**

**Accueil possible en résidence : à partir du 11 janvier 2021**

## ADRESSE / CONTACT

SPL TERRITO'ARTS

23 rue Léopold Rambaud 97490 Sainte-Clotilde - Île de La Réunion

02 62 92 09 90

[contact@citedesarts.re](mailto:contact@citedesarts.re)

